

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Bilan 2023 de la criminalité dans le canton de Vaud

L'année 2023 est marquée par une augmentation générale des infractions au Code pénal, à la LStup et à la LEI. Les résultats observés sont vraisemblablement liés à une reprise de la situation post-COVID dans certains types de criminalité. La criminalité numérique, en particulier les cyberescroqueries, est en augmentation depuis 2020 et dans ce domaine, les polices vaudoises continueront à déployer des efforts en matière de prévention et de répression.

Au cours de l'année 2023, 53'678 infractions au Code pénal (CP) ont été constatées. Cela représente une augmentation de 23% par rapport à l'année 2022 (43'812 infractions) mais une diminution de 36% par rapport à l'année 2012 (83'380 infractions). De même, les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup) connaissant une augmentation de 9% pour un total de 6'056 infractions (5'550 en 2022) et les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) une augmentation de 6% pour un total de 2'088 infractions (1'961 en 2022).

Une légère diminution de 1,7% des prévenu.e.s a été enregistrée pour l'année 2023 (-217 personnes). Cette baisse provient d'une diminution du nombre de prévenu.e.s au CP (-1,8%, -170 personnes). Toutefois, le nombre de prévenu.e.s a augmenté pour les infractions à la LStup (+3,8%, +84 personnes) et les infractions à la LEI (+0,9%, +15 personnes).

En 2023, la proportion des prévenu.e.s mineurs (CP/LStup/LEI) est de 11,3%. Cela reste stable par rapport à l'année précédente (11,1%). Néanmoins, il faut relever une augmentation du nombre de prévenu.e.s mineurs dans des infractions de plus grande gravité.

Cambriolages et infractions au patrimoine

Parmi les infractions au CP, 66,8% concernent le patrimoine (35'876), 15,0% la liberté (8'063), 6,5% la vie et l'intégrité corporelle (3'487), 6,2% l'honneur et le domaine secret ou privé (3'319) et 1,7% l'intégrité sexuelle (903). À ces chiffres s'ajoutent 990 infractions concernant d'autres titres du CP, 484 infractions contre l'autorité publique (dont 192 pour violences ou menaces contre les autorités ou les fonctionnaires), 329 infractions liées à la création d'un danger collectif et 227 infractions contre

l'administration de la justice.

Au nombre de 5'760, les cambriolages ont augmenté de 45,6% par rapport à 2022 (3'955). Une lecture à plus long terme indique toutefois une tendance à la baisse depuis 2012 (12'500). Le volume de 2023 a rejoint celui observé en 2018 (5'917). L'augmentation constatée est donc à inscrire dans un phénomène de retour à une certaine « normalité » avec la levée des restrictions liées au COVID-19.

En comparaison avec l'année 2022, il a été observé une augmentation de 29% des cas de dommages à la propriété (10'132 contre 7'832) ainsi que de 31% des cas d'escroqueries (2'347 contre 3'078) et de 30% des cas de vols (13'082 contre 17'008), avec une hausse de 39% pour les vols à l'étalage en particulier (1'223 contre 1'698). De même, une augmentation des vols de véhicules de 12% a été constatée (2'464 contre 2'759), dont une hausse des vols de cyclomoteurs électriques (eBikes) de 30% (885 contre 1'153).

Brigandages et violences domestiques

Le nombre de brigandages a augmenté de 41% avec 272 cas en 2023 par rapport à 193 cas en 2022, sachant que le nombre de brigandages avec une arme dangereuse est passé de 43 en 2022 à 53 en 2023 (+23%). Si les lésions corporelles simples sont en baisse de 6% avec 797 cas pour 2022 contre 749 pour 2023, les voies de fait sont en hausse de 5% avec 2'413 cas en 2023 (2'288 en 2022) et les lésions corporelles graves en hausse de 180% avec 42 cas en 2023 (15 en 2022).

Le nombre d'infractions liées aux violences domestiques a augmenté de 3,2% en 2023 par rapport à 2022. En 2023, ce sont 3'531 infractions qui ont été constatées dans le cadre de 1'582 affaires. Par ailleurs, au cours de cette année-là, ce sont 30% des affaires de violence domestique qui ont conduit l'auteur à être soumis à une mesure d'expulsion du domicile. À titre comparatif, le nombre d'infractions en 2022 s'élevait à 3'422 infractions sur 1'499 affaires et 27% de celles-ci avaient conduit à une mesure d'éloignement du domicile pour l'auteur.

Criminalité numérique

Avec 3'592 infractions en 2023, la criminalité numérique représente 6,7% des infractions au CP. Ce type de criminalité est en augmentation de 36,8% par rapport à 2022 (2'626). De loin, l'escroquerie constitue l'infraction la plus représentée dans la criminalité numérique avec 72,0% de celle-ci. Avec 2'587 infractions au total (2022 : 1'870), les cyberescroqueries sont en augmentation de 38,3% et responsables de 76,4% de l'augmentation générale de la criminalité numérique.

L'augmentation des cyberescroqueries repose principalement sur les modes opératoires suivants : avec 862 infractions au total (+32,4%), les petites annonces avec un objet non livré sont les plus représentées dans les modes opératoires (24,0%). En deuxième place vient l'abus d'identité (668 infractions, +44,6%) avec 18,6% des cyberescroqueries et en troisième place l'arnaque au faux support technique (438 infractions, +65,9%) avec 12,2% d'entre elles.

Réactions du Conseil cantonal de sécurité

« Les statistiques de la criminalité sont un outil précieux pour cibler l'action policière et

anticiper les nouvelles tendances, relève le conseiller d'État Vassilis Venizelos, président du Conseil cantonal de sécurité (CCS). À ce titre, *l'augmentation de la criminalité numérique nous indique qu'il faut poursuivre et renforcer les actions de prévention. C'est d'ailleurs l'un des axes de l'action coordonnée des polices vaudoises pour les années à venir* », poursuit le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

De manière générale, pour faire face à cette augmentation de la criminalité, Jean-Marc Chevallaz, président de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises et membre du CCS, souligne quant à lui « *l'importance du travail de la police qui effectue plus de constats et enregistre encore plus de plaintes, année après année. En effet, des chiffres plus élevés en matière de criminalité constituent un des indicateurs d'une activité accrue des forces de l'ordre* ».

Pierre-Alain Lunardi, représentant des communes délégatrices et membre du CCS, ajoute que « *la population doit prendre conscience qu'elle a aussi un rôle à jouer dans la lutte contre la criminalité en mettant en œuvre des mesures de prévention. La police se tient à sa disposition pour lui fournir des conseils en matière de prévention, que ce soit sur internet, sur les réseaux sociaux, lors de conférences et manifestations* ».

Résultats lausannois

A Lausanne, durant l'année 2023, 15'047 infractions au Code pénal ont été comptabilisées (+12.6% / 2022 : 13'358), ce qui ramène aux chiffres observés avant la période du Covid-19 (2017 : 15'574). L'évolution 2013-2023 démontre une baisse de 44,7% (27'245 infractions en 2013).

Les interventions dans le cadre de violences domestiques sont en légère baisse, pour un nombre d'infractions de 737 (2022 : 748 / 2021 : 820). Le personnel de l'Unité spéciale pour la prise en charge des victimes a pris en charge 262 personnes, qui ont bénéficié d'un suivi personnalisé.

Les vols de véhicules sont en hausse de 20%, avec 789 cas (2022 : 656). Cette augmentation est due à l'augmentation des vols de cycles électriques (25Km/h : 338 cas, +32% / 45Km/h : 27 cas +28%). Les infractions contre le patrimoine, qui représentent deux tiers des infractions totales, se montent à 10'662 cas, soit une augmentation de 23,6% (2022 : 8'623). Une diminution de 14,5% des infractions à la vie et à l'intégrité corporelle est observée, avec 887 cas (2022 : 1'038).

Pour 2024, Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, a défini les objectifs suivants : « *faire diminuer le nombre de victimes en assurant une présence uniformée visible dans l'espace public, mener des actions de prévention et poursuivre le développement des relations avec la population, les commerçantes et commerçants* ».

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale
Jean-Philippe Pittet, Chef division communication, Police et SPSL Lausanne

TÉLÉCHARGEMENT(S)